

Victoria-Carleton (M. Flemming) a répété la question. Le ministre de la Production de défense a répondu, comme on le voit à la page 1952 du hansard:

Je n'ai pas étudié à fond la question des fonctions et je n'ai pas eu l'occasion d'examiner le problème, mais je dirais que l'Office d'expansion économique de la région atlantique, vu les responsabilités particulières qui lui sont dévolues, est en quelque sorte l'organisme de développement régional des provinces Maritimes...

Il semble donc que ces deux organismes n'en fassent qu'un. Je pense qu'il s'agit de s'entendre. Dans le *Chronicle Herald* d'Halifax, numéro du 6 juillet 1962, on lisait la manchette suivante: «Le ministre affirme aux mineurs que le programme forestier va se poursuivre.» Une réunion eut lieu à l'époque. Le ministre du Travail (M. MacEachen), qui y a fait allusion aujourd'hui à la Chambre la présidait. Le ministre des Forêts (M. Nicholson), celui du Nord canadien et leurs collègues des Finances et des Mines y participaient. D'après le *Chronicle Herald*, le ministre du Travail aurait prononcé les paroles suivantes:

Au sujet de l'espoir qu'il avait de trouver des moyens d'assurer l'aide financière aux études qui amèneraient des changements dans la situation de l'emploi, M. MacEachen a dit que ce projet avait été étudié conjointement avec les moyens grâce auxquels l'Agence de développement régional du nouveau ministère de l'Industrie et l'Office d'expansion économique de la région atlantique pourraient aider dans ce sens.

J'espère que nous ne verrons pas se répéter ici ce qui s'est déjà produit, par exemple lorsque le ministre du Travail annonce que l'on accordera une subvention de \$500 à ceux qui achèteront une maison bâtie pendant l'hiver et que le ministre des Finances (M. Gordon) présente une autre version. Je voudrais que l'on éclaircisse ce point, car il s'agit ici d'une question importante. L'Agence de développement régional, l'Office d'expansion économique de la région atlantique relève-t-elle du ministère de l'Industrie? Nous ne voulons pas une surabondance d'offices et d'organismes. Ce à quoi nous visons d'abord, c'est à favoriser l'établissement de l'industrie dans la région atlantique.

J'ignore s'il s'agit là de la meilleure mesure que l'on puisse établir, aussi je ne parlerai d'aucun des articles tant que nous n'en serons pas rendus au stade de l'étude en comité. Mais en lisant le bill, je me demande si les membres actuels de l'Office, à qui on n'accorde qu'un mandat d'un an, pourront être nommés de nouveau. Il est dit dans un des articles du bill qu'après s'être vu confier deux mandats de suite, un membre de l'Office ne saurait être désigné pour un troisième mandat. J'ignore si les membres de l'Office en sont actuellement à leur premier mandat et si la

[M. MacEwan.]

«nomination pour une autre année» s'applique à leur second mandat. Si c'est le cas, le secrétaire d'État a vraiment dit, à l'étape de la résolution, que ces membres pouvaient être nommés à nouveau, mais qu'ils ne le seraient pas. C'est un autre point qu'il faudrait bien éclaircir.

L'Office d'expansion économique de la région atlantique relèvera du secrétaire d'État. Durant le débat sur le budget, j'ai exprimé l'espoir que le ministre du Travail, le ministre des Pêcheries (M. Robichaud) ou le solliciteur général (M. MacNaught) soit chargé de diriger l'Office, puisque ces trois ministres sont natifs de la région atlantique. On n'en a rien fait mais cela est encore mieux que la proposition que le secrétaire d'État avait formulée au cours de la dernière session, savoir qu'un ministre de la Couronne devrait être nommé président de l'Office. Lorsque je lui ai posé une question, à l'étape du projet de résolution, il a répondu qu'il y avait pensé à deux fois et qu'il en était venu à la conclusion qu'il serait plutôt difficile de faire adopter une mesure de ce genre. Il va sans dire qu'il ne s'est pas trompé à cet égard.

Ce sont des députés de notre groupe qui ont soulevé la question des fonds qui garniront la caisse. A mon avis, il n'est pas impossible que ce montant soit affecté à une seule région ou à une seule entreprise, ce qui laisserait les autres régions dans la même situation qu'auparavant. D'autres députés ont signalé ce danger. J'ai écouté attentivement le discours que le représentant d'Halifax (M. Regan) a prononcé cet après-midi. Il m'a fait plaisir de l'entendre. J'ai remarqué qu'il a parlé d'un certain nombre de questions en général, notamment des travaux de recherche. Si je me trompe, il me reprendra certainement, mais il me semble l'avoir entendu dire que l'Office pourrait faire passablement de recherches et qu'il faudrait, à cette fin, compter sur les bons offices de l'industrie et de sociétés privées. Il a affirmé, je crois, qu'à son avis l'Office d'expansion économique de la région atlantique devrait faire un travail de recherche assez considérable, qu'il faudrait s'adresser à l'extérieur pour obtenir de l'aide et s'assurer le concours d'entreprises hors du cadre de cet organisme. S'il avait pris plus attentivement connaissance de la première loi, il aurait constaté que le mandat de l'Office comprenait la recherche. Il devrait peut-être jeter à nouveau un coup d'œil sur le texte de la loi et en examiner les termes avec un peu plus de soin. C'est un juriste émérite, et l'on aurait pensé qu'il ferait davantage attention au texte de la première loi, même si c'est l'ancien gouvernement qui l'a présentée.